



Biodiversité : des codes de bonne conduite

Graines originaires du Togo utilisées pour des préparations médicales.

IRD/CHRISTOPHE BRUN

Vigilance sur l'utilisation ultérieure des résultats, codes de bonne conduite et partage des avantages avec les populations locales sont autant d'exigences pour la recherche sur la biodiversité.

La biodiversité a été consacrée comme problème d'environnement global avec la Convention sur la diversité biologique, à Rio, en 1992. Par le vocable de biodiversité, on désigne la diversité du vivant à différents niveaux d'organisation – du gène à l'écosystème – dans une volonté d'attirer l'attention sur son érosion. L'adoption d'une convention internationale sur la biodiversité répond aussi à la montée du génie génétique, aux possibilités de valorisation économique des ressources génétiques qu'elle a induites, et aux espoirs et craintes qu'elle suscite. La façon dont les questions ont été posées et les modifications qu'elles ont entraînées dans les pratiques de recherche et dans les relations entre la recherche et la société, sont emblématiques de nouveaux rapports qui se sont installés à la faveur de la globalisation et de l'avènement du modèle de développement durable. Des possibilités de valorisation industrielle des ressources génétiques présentes dans des écosystèmes diversifiés et

Valérie Boisvert
est économiste
à l'IRD (Orléans)
valerie.boisvert
@orleans.ird.fr

Didier Bazile
est agro-écologue
au CIRAD-TERA
(Montpellier)
didier.bazile@cirad.fr

peu explorés sont apparues au cours des années quatre-vingts, faisant naître de fortes spéculations dans les pays tropicaux. Certains y voyaient une source d'avantages comparatifs pour des pays par ailleurs défavorisés dans le commerce international, un moyen de financer les politiques de protection de la nature et un levier pour le développement local. D'autres percevaient les germes d'une spoliation du Sud par les industries du vivant, dépositaires de nombreux brevets et susceptibles de s'approprier, par ce biais, le potentiel économique naissant du gène. La Convention sur la diversité biologique constitue une tentative de réponse, aussi bien aux attentes mises dans le développement d'un marché des ressources génétiques, qu'à la défiance qu'il éveille chez ceux qui en craignent les excès. Elle affirme la souveraineté des Etats sur les ressources présentes sur leurs territoires, et elle souligne le rôle des communautés locales et autochtones ainsi que celui de leurs pratiques et savoirs traditionnels en matière de protection de la biodiversité. Elle reconnaît aussi que les droits

de propriété intellectuelle sur les innovations issues des ressources génétiques peuvent être un moyen de valoriser celles-ci, ce qui devrait constituer une incitation indirecte au maintien des écosystèmes qui les abritent. Une fois les droits des détenteurs et des utilisateurs potentiels définis, peuvent alors s'instaurer des négociations directes entre eux, fixant les conditions équitables et efficaces d'échange, au service de la conservation et pour le bénéfice mutuel des populations locales, des Etats et des industriels. Le modèle suggéré est donc celui d'une gestion décentralisée des ressources, encadrée par les pouvoirs publics qui fixent des règles d'accès à la biodiversité, mais dont la mise en œuvre relève de l'initiative d'autres acteurs : les communautés locales, leurs relais et leurs partenaires (ONG, institutions de recherche, industriels, courtiers divers...).

Réorganisation de la recherche sur la biodiversité

L'accent est mis sur la nécessité d'améliorer les connaissances sur la biodiversité et les savoirs traditionnels associés, dans une perspective de valorisation économique ultérieure ou de protection face aux tentatives d'appropriation par des industriels peu scrupuleux, dénoncées comme des actes de "biopiraterie". La recherche dans le champ de la biodiversité se voit donc attribuer différents rôles, autour desquels elle se réorganise. Les connaissances fondamentales sur la biodiversité et les savoirs associés doivent être développés dans les domaines de l'écologie, de l'anthropologie, de l'ethnobotanique ou encore de la chimie des substances naturelles. L'étude des utilisations locales des ressources et des pratiques de culture est essentielle en vue d'une valorisation économique ; elle passe par la constitution de collections, de bases de données et d'inventaires, relatifs aux ressources et aux savoirs, dans la double perspective

Les possibilités de valorisation industrielle des ressources génétiques ont fait naître de fortes spéculations dans les pays tropicaux.

de rendre accessibles les informations potentiellement valorisables et d'empêcher qu'elles soient brevetées par des acteurs extérieurs. En effet, des applications connues de longue date par des populations locales ne pourront être revendiquées comme des innovations ou des "découvertes" susceptibles d'être brevetées, si elles ont été auparavant dûment enregistrées par leurs détenteurs. Le rôle d'expertise, à la demande des pouvoirs publics ou de partenaires du Sud, s'accroît au regard de ce nouvel enjeu économique ; les conseils et éclairages sollicités sont multiples : ils relèvent de l'information générale sur la politique internationale en matière de biodiversité, de l'évaluation du potentiel des ressources nationales ou encore du type de débouchés à privilégier. Enfin, ils concernent la législation et les modes de protection à adopter pour les ressources et les savoirs (régimes d'accès, droits de propriété intellectuelle, mesures de partage des avantages). La facilitation, ou l'interface, avec les réseaux de recherche et de développement internationaux, et surtout les acteurs économiques et industriels du Nord, devient également un enjeu majeur. Les chercheurs et l'objet de leurs travaux se trouvent de plus en plus souvent interpellés sur la légitimité de leurs pratiques et sur les finalités et les implications économiques et sociales de leurs recherches. En tant qu'intermédiaires de processus d'innovation, pouvant déboucher sur des brevets lucratifs et des monopoles restreignant l'usage de ressources locales, ils sont appelés à une certaine vigilance quant aux utilisations ultérieures de leurs travaux. C'est ainsi que se développent différentes formes de codes de bonne conduite et d'engagements volontaires à adhérer à des principes d'éthique dans la pratique scientifique. La recherche ne peut s'affranchir d'une ouverture sur les dimensions économiques, politiques et sociales de la biodiversité ■ V.B.

LE PROJET SUD EXPERTS PLANTES (SEP)

Piloté par l'IRD, ce projet a pour objectif de renforcer la capacité scientifique des pays du Sud à connaître, préserver et valoriser durablement leur biodiversité végétale. Il vise aussi à rendre ces communautés scientifiques plus présentes dans la définition des politiques nationales et régionales en la matière. Son budget total est de 7,98 millions d'euros pour une durée de quatre ans, dont 4,05 millions d'euros financés par le ministère des Affaires étrangères.

MALI : DES JEUX DE RÔLES AUTOUR DU SORGHO

Pour conserver la biodiversité des semences de sorgho, la recherche donne une fonction centrale aux agriculteurs en organisant des jeux de rôles autour de leurs connaissances.

Lorsqu'ils cultivent le sorgho au Mali, les paysans utilisent des semences adaptées à leurs besoins alimentaires et aux contraintes agroclimatiques. C'est pourquoi, au niveau de chaque village, on recense entre dix et quinze variétés de sorghos. Même si le paysan ne sème qu'une à deux variétés sur son exploitation, il peut, à tout moment, puiser dans le pool variétal du village. Aujourd'hui, 95 % des surfaces sont encore semées à partir d'une palette de variétés dont les semences sont produites à la ferme. La solidarité de la communauté villageoise fait

que l'accès aux semences est gratuit pour qui-conque en fait la demande ; cela détermine un ensemble de réseaux d'échanges géographiques et sociaux interconnectés. L'articulation des actions individuelles détermine un système semencier informel doté d'une forte résilience : les paysans préservent la variabilité génétique essentielle à l'évolution et à l'adaptation continue des génotypes végétaux. Malgré ce fonctionnement souple, l'érosion génétique est marquée par une disparition des variétés locales de 25 % au Nord et de 60 % au Sud du Mali sur les vingt-cinq dernières années. C'est pourquoi la recherche a révisé ses modes d'intervention pour donner un rôle plus central aux agriculteurs. A cet effet, la sélection-création variétale est devenue par-

ticipative, et les populations de sorghos sont développées à partir du germplasm local et évaluées *in situ*. De plus, afin d'examiner collectivement le problème de l'érosion génétique, la démarche de modélisation d'accompagnement est utilisée. Les connaissances disponibles sont formalisées dans un modèle informatique, soumis à une validation sociale. Le modèle est alors traduit en jeux de rôle pour analyser le comportement de chacun sur le maintien de la biodiversité. La co-construction des modèles avec les acteurs locaux (paysans, recherche et développement) constitue une innovation pour explorer, via des simulations participatives, de nouveaux scénarios de gestion de la diversité variétale ■ D.B.

La RECHERCHE

MARS 2007 - N°406 - Ne peut être vendu séparément

Biodiversité • Climat • Maladies émergentes

Recherche pour le développement :
UN ENJEU MONDIAL

